



Mini-entreprises

Réseaux et niveaux concernés

- Wallonie-Bruxelles Enseignement
- Libre subventionné
- libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : secondaire ordinaire

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du 1^{er} septembre 2015
- Du au

Documents à renvoyer

- Non
- Date limite :

Mot-clé :

Mini-entreprises

Destinataires de la circulaire

- A Madame la Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'enseignement secondaire subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Chefs des établissements de l'enseignement secondaire, ordinaire ou spécialisé, organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour information :

- Aux membres du Service général d'Inspection ;
- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux associations de parents.

Signataire

Ministre

Joëlle Milquet, Vice-Présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance

Personnes de contact

Au Cabinet de la Ministre de l'Education

Nom et prénom	Téléphone	Email
Mme Monique CLARYS	02/801.78.55	monique.clarys@gov.cfwb.be



Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Le monde professionnel actuel exige une capacité d'innovation, une autonomisation et une responsabilisation de plus en plus fortes. L'apprentissage de l'autonomie, la capacité à affronter l'inattendu et l'esprit d'entreprendre sont fondamentaux dans tous les domaines de la vie.

En janvier 2013, la Commission européenne a établi son plan d'action « Entrepreneuriat 2020 ». On peut y lire que *« l'éducation à l'entrepreneuriat est l'un des investissements les plus rentables que peut faire l'Europe. Des études indiquent que 15 à 20 % des étudiants qui prennent part à un programme « mini-entreprise » au cours du cycle secondaire créent plus tard leur propre entreprise, soit trois à cinq fois plus que le reste de la population. Qu'ils créent ou non une entreprise commerciale ou sociale par la suite, les jeunes qui bénéficient d'un apprentissage entrepreneurial acquièrent des connaissances sur les métiers de l'entreprise ainsi que des compétences et des aptitudes essentielles, telles que la créativité, l'esprit d'initiative, la ténacité, le travail en équipe, la compréhension des risques et le sens des responsabilités. »*

Le programme Mini-Entreprise proposé par l'asbl « Les Jeunes Entreprises » offre la possibilité aux étudiants d'acquérir une expérience pratique de l'entrepreneuriat et d'approcher le monde de l'entreprise.

Au travers de la Mini-Entreprise, ils devront assurer la création et la gestion d'une entreprise de petite taille en quelques mois pendant l'année scolaire.

Les mini-entrepreneurs développeront des compétences en occupant des postes clés dans les départements ressources humaines, financier, technique, commercial et en collaborant au management, à la publicité, au marketing, à la comptabilité, aux techniques de vente, à la gestion des stocks... L'utilisation des TICS leur permettra d'évoluer grâce aux nouvelles technologies présentes sur le marché de l'entrepreneuriat.

A la fin de l'expérience, les jeunes reçoivent, moyennant des conditions d'octroi, un certificat de jeune entrepreneur qui viendra enrichir leur curriculum vitae au niveau de leur expérience personnelle et professionnelle ; de quoi leur donner une chance supplémentaire lors de leur future entrée sur le marché du travail.

Afin de donner l'accès à un maximum d'élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce programme entrepreneurial et d'accroître ainsi leur esprit d'entreprendre, je vous invite à **organiser, dans les 3 premières semaines de septembre, durant une heure de cours, une présentation du programme Mini-entreprise à vos élèves de 5^e, 6^e ou 7^e années de l'enseignement général, technique de transition ou de qualification ou de l'enseignement professionnel toutes options confondues.** Celle-ci est à fixer en collaboration avec l'asbl « Les Jeunes Entreprises » qui, via un de leurs coordinateurs, se chargera de présenter le projet aux élèves.

Le programme Mini-Entreprise peut être mené sur une base volontaire par des jeunes qui décident de se lancer dans le projet en dehors des heures de cours mais il peut également être intégré dans les cours.

Si des élèves, sur base volontaire, décident de se lancer dans le projet, nous vous demandons de leur mettre à disposition les facilités pour mener à bien leur(s) projet(s), notamment la mise à disposition d'un local pour mener leurs réunions hebdomadaires (sur le temps de midi et/ou après les cours) et la possibilité de vendre le fruit de leurs réalisations dans l'enceinte de votre établissement.

Nous sommes convaincus que cette démarche permettra à vos élèves d'ouvrir leurs horizons, d'acquérir des compétences entrepreneuriales et de leur donner des atouts pour leur futur.

Je vous remercie d'avance pour l'intérêt que vous voudrez bien accorder à la présente.

La Ministre,

Joëlle Milquet

Pour contacter l'asbl « Les Jeunes Entreprises » (LJE):

- site Internet : www.lje.be
- courriel : info@lje.be
- téléphone : 02/245.13.80

Pour consulter le plan Entrepreneuriat 2020 :

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0795:FIN:fr:PDF>